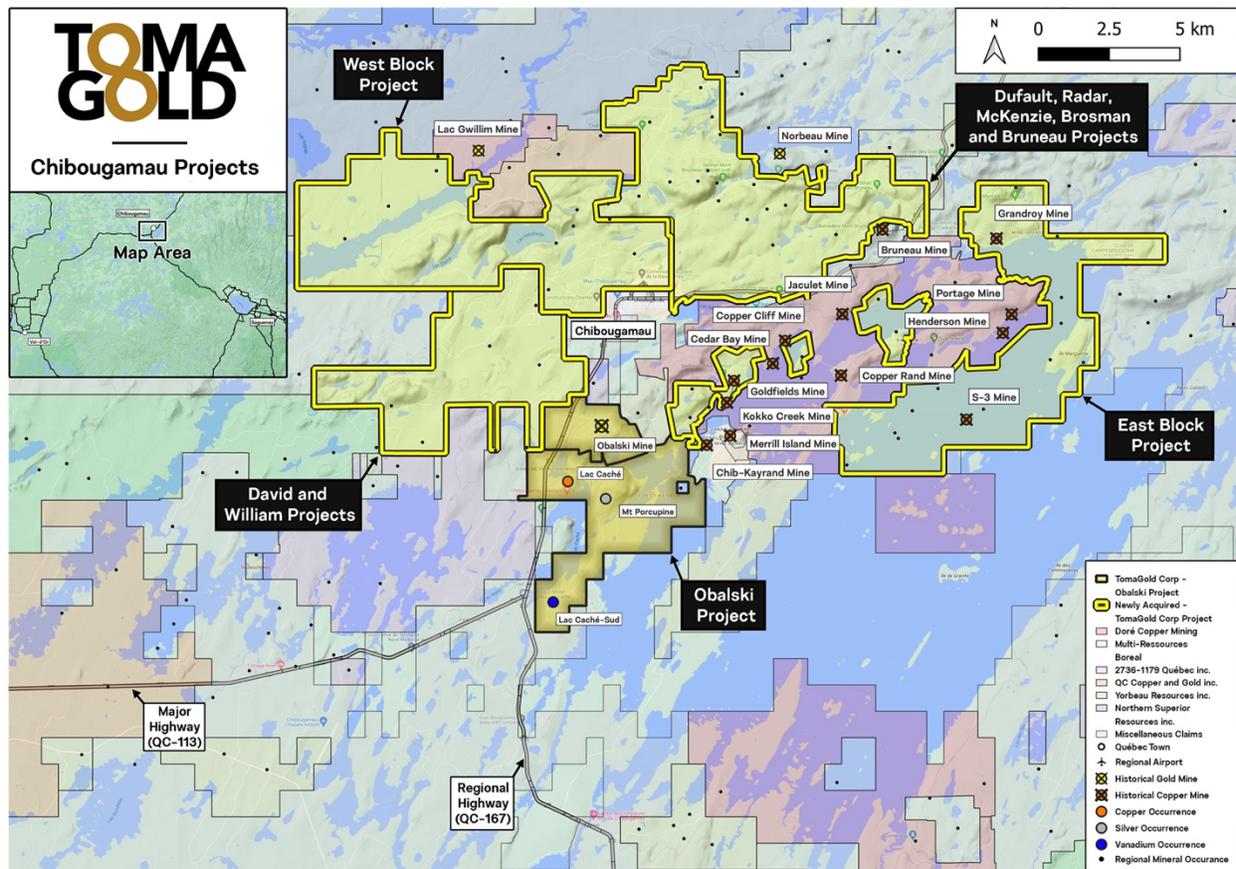


TomaGold remplit tous ses engagements initiaux relatifs à l'acquisition des propriétés du camp minier de Chibougamau

Montréal (Québec), le 18 septembre 2023 - CORPORATION TOMAGOLD (TSXV: LOT) (OTCQB: TOGOF) (« TomaGold » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a rempli tous ses engagements initiaux relatifs à l'acquisition annoncée préalablement de 20 propriétés minières (communiqués de presse du [14 août](#) et du [13 septembre](#)), formant la majeure partie du camp minier de Chibougamau, au Québec, Canada.



La Société s'est acquittée de ses engagements initiaux envers SOQUEM Inc. (« **SOQUEM** »), Mines indépendantes Chibougamau inc. (TSXV: CBG) (« **CIM** ») et Entreprises minières Globex inc. (TSX: GMX) (« **Globex** ») relativement à l'acquisition d'un total de 13 propriétés minières en effectuant des paiements en espèces totalisant 340 000 \$ et en émettant un total de 7 125 000 actions ordinaires de TomaGold, conformément aux ententes conclues.

De plus, la Société a payé à CIM un montant additionnel de 200 000 \$ en espèces pour le droit d'exclusivité de six mois relativement à l'acquisition des sept propriétés restantes, ce qui permettra à la Société de finaliser sa vérification diligente sur ces propriétés.

« Maintenant que nous avons rempli nos engagements pour l'année pour la majeure partie des propriétés acquises, nous allons nous concentrer sur la compilation des données sur ces propriétés afin de nous préparer pour les prochaines phases d'exploration, en tant que gestionnaires de projet, » a déclaré David Grondin, président et chef de la direction de TomaGold. « Ces acquisitions nous ont permis de franchir une étape importante vers notre objectif de consolider ce camp minier prometteur et potentiellement riche en minerais. »

De 1955 à 2008, le camp minier de Chibougamau a produit environ 55 millions de tonnes de minerai correspondant à 994 802 tonnes de cuivre, 120 tonnes d'or, 102 tonnes d'argent et 72 066 tonnes de zinc (Source : Géologie de la région de Chibougamau, EspaceINRS, 28 novembre 2018).

Les actions ordinaires émises dans le cadre de ces ententes sont sujettes à une période de restriction de revente de quatre mois et un jour.

Le contenu technique de ce communiqué de presse a été revu et approuvé par André Jean, ing., directeur de l'exploration de la Société et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101.

À propos de TomaGold

Corporation TomaGold (TSXV: LOT) (OTCQB: TOGOF) est une société d'exploration minière canadienne spécialisée dans l'acquisition, l'évaluation, l'exploration et le développement de projets miniers d'or, de cuivre, d'éléments des terres rares et de lithium. Son objectif principal consiste à consolider le camp minier de Chibougamau, dans le nord du Québec. Outre les ententes récentes portant sur l'acquisition de 20 propriétés dans le camp, la Société détient des participations dans cinq propriétés aurifères à proximité du camp, à savoir Obalski, Monster Lake Est, Monster Lake Ouest, Hazeur et Doda Lake.

TomaGold détient également une participation de 100 % dans une propriété de lithium et dans la propriété d'éléments de terres rares Star Lake, situées dans la région de la Baie James au Québec, ainsi qu'une participation de 24,5 % dans la propriété Baird, située près du camp minier de Red Lake en Ontario, par l'entremise d'une coentreprise avec Evolution Mining Ltd. et New Gold Inc.

Contact:

David Grondin
Président et chef de la direction
(514) 583-3490
www.tomagoldcorp.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué. Certains des énoncés contenus dans le présent communiqué de presse sont des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de mots tels que « s'attend », « a l'intention », « est attendu », « potentiel », « suggère » ou des variantes de ces mots ou expressions, ou des énoncés selon lesquels certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « devraient », « pourraient » ou « seront » pris, se produisent ou seront atteints. Les énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes qui échappent au contrôle de la Société. Les lecteurs sont avertis que ces énoncés ne garantissent pas les rendements futurs, et que les résultats et développements réels sont susceptibles de différer, et peuvent différer matériellement, de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse. En conséquence, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance induite aux énoncés prospectifs. La Société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement ou à réviser de quelque manière que ce soit les énoncés prospectifs, sauf si la loi l'exige.